

Accusé certifié exécutoire

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Réception par le préfet : 16/07/2018

Publication : 16/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE DOUZE JUILLET à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.**Date de convocation :**
3 juillet 2018**Date d'exécution :**
12 juillet 2018**Date d'affichage :**
13 juillet 2018**Nombre de membres :**

En exercice	: 26
Présents	: 14
Votants	: 17
Pour	: 17
Contre	:
Abstention	:

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe,
CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine,
ANDREANI Françoise, COSTANTINI Jean Augustin, GUIDICELLI
Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina,
SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte.**Etaient représentés :** BRONZINI DE CARAFFA Luc a donné
pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte, DELARUE Carole a
donné pouvoir à BATTESTI Philippe, LUCIANI Xavier a donné
pouvoir à SIMONI Pascale.**Etaient absents :** OTTAVI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre,
BALLONI Joseph, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Marie
Madeleine, MARTELLI Marie Paule, PISTOLOZZI Lisa, ROMANI
Claire, SISTI Cécilia.

Madame FOUILLERON Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-44 Finances – Nouveau cimetière - Plan de
financement.**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport
suivant :**L'ancien cimetière arrive à la limite de ses capacités, il a bénéficié
en 2010 d'une extension de 80 emplacements aujourd'hui
quasiment tous déjà occupés.En 2011, la commune s'est portée acquéreur d'une parcelle d'une
superficie de 5 hectares dont une emprise d'un hectare sera
dédiée à l'aménagement du « nouveau cimetière » permettant d'y
installer 600 concessions ainsi qu'un columbarium évolutif. Cette
première phase tient compte de la création de la voie d'accès.Le coût du projet est estimé à 537 339.68 € HT. Il comprend génie-
civil, voirie, réseaux, aménagement paysager, clôture et
aménagement de l'espace cinéraire.Il est proposé au Conseil Municipal d'acter le projet et de valider le
plan de financement suivant :

- Etat au titre de la DETR pour 161 201.90 € HT soit 30%,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2018

Publication : 16/07/2018

- Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale pour 268 669.84 € HT soit 50%,
- Commune pour 107 467.94 € HT soit 20%.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le projet de création du nouveau cimetière d'un montant total de 537 339.68 € HT est approuvé.

Article 2 :

Le plan de financement suivant est approuvé :

- ETAT (DETR) : 161 201.90 € soit 30 %
- Collectivité de Corse (dotation quinquennale): 268 669.84 € soit 50 %
- Commune : 107 467.94 € soit 20 %

Article 3 :

Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès des partenaires financiers les demandes de subventions.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette opération.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

